

1.

Débitrice: Centre de Bien-Etre Chrysalide Sàrl, Clo-

sillon 11, 1870 Monthey
2.

Déclaration de faillite: 22.03.2006
3.

Suspension de faillite: 26.04.2006
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.05.2006
5.

Avance de frais: CHF 3'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-

mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-

tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais

qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation

ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: art. 230 LP, alinéa 2

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, préposé

1870 Monthey

(00168887)